

Nomination Vice-Président chargé des questions de vie étudiante de l'établissement

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Éducation, notamment les articles L.712-4 et L.781-4 ;
- Vu** la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2015, notamment son article 12 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** l'arrêté n°2017-185 du 20 février 2017 relatif à l'élection du Vice-Président chargé des questions de vie étudiante de l'établissement ;
- Vu** la candidature de Monsieur Stéphane CHOLET à la Vice-Présidence de la vie étudiante de l'établissement ;
- Vu** l'invitation à une séance du Conseil Académique en formation plénière en date du 23 février 2017 ;
- Vu** le Procès-verbal en date du 8 février 2017 relatif à l'élection du Vice-Président chargé des questions étudiante de l'établissement.

ARRETE

Article 1

Monsieur Stéphane CHOLET, étudiant à l'UFR des Sciences Exactes et Naturelles, est nommé Vice-président chargé des questions de vie étudiante (VPE) de l'établissement.

Article 2

La nomination de **Monsieur Stéphane CHOLET**, prend effet à compter du 08 mars 2017. Son mandat prend fin avec celui des élus étudiants au Conseil Académique.

Article 3

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 8 mars 2017

Le Président de l'Université des Antilles



Pr. Eustase JANKY